République Française Département HAUTE-GARONNE Commune de Lavernose-Lacasse

ARRETE N°2023/14/AG

Objet : Arrêté prescrivant une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-19 et R.153-8;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L ;123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants ; Vu la délibération VI-2020/65 du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2020 ayant prescrit la révision du plan local d'urbanisme ;

Vu le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable lors du Conseil Municipal du 19 janvier 2021 ;

Vu la délibération V-2022/48 du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2022 ayant arrêté le projet de plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

Vu la consultation pour avis, pendant trois mois, des Personnes Publiques Associées et autres personnes consultées, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté, envoyée le 27 octobre 2022 ; Vu l'ordonnance en date du 09 mars 2023 de M. le président du tribunal administratif de Toulouse désignant M. BARTHOLOMOT Christian, commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Arrête

Article 1er:

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de Lavernose-Lacasse pour une durée de 33 jours, du 21 avril 2023 à 9h00 jusqu'au 23 mai 2023 à 16h00.

Article 2:

M. BARTHOLOMOT Christian, ingénieur des Mines en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif.

Article 3:

Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie et sur les lieux suivants : Parking de l'école chemin de Pujo, Parking Intermarché Pujeau Rabe, Quartier Créboty, Route de Toulouse

Article 4:

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal délibérera pour approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Article 5:

Le dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme et les pièces qui l'accompagnent, le rapport d'évaluation environnementale, son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées et consultées, seront disponibles :

- Sur le site internet suivant https://www.democratie-active.fr/revision-plu-lavernose-lacasse/
- En format papier à la mairie de Lavernose-Lacasse aux jours et heures habituels d'ouverture du Lundi au Vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à17h00 et 18h le mercredi.

REÇU EN PREFECTURE le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de Lavernose-Lacasse aux jours et heures habituels d'ouverture du Lundi au Vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à17h00 et 18h le mercredi.

Article 7:

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;

Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur – Mairie de Lavernose-Lacasse 1 place de la Mairie 31410 Lavernose-Lacasse

Sur le registre dématérialisé : Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : https://www.democratie-active.fr/revision-plu-lavernose-lacasse/

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : revisionplu-lavernose-lacasse@democratie-active.fr Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visible par tous.

Article 8:

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Lavernose-Lacasse aux jours et heures suivants :

- le vendredi 21 avril de 9h à 12h
- le mercredi 10 mai de 14h à 18h
- le mardi 23 mai de 14h à 17h

Article 9:

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci;

Article 10:

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Lavernose-Lacasse le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées ;

Article 11:

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public:

Sur le site internet suivant : https://www.democratie-active.fr/revision-plu-lavernose-lacasse/

Sur le support papier, à la mairie. Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur

Article 12:

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le préfet de la région Occitanie
- M. le sous-préfet de Muret

Fait le 28/03/2023 à Lavernose-Lacasse

Le Maire, A.DELSOL

